

Fait à Mamoudzou, le 3 décembre 2013



Monsieur le Préfet de Mayotte
97600 Mamoudzou

Monsieur le Préfet,

Le 5 décembre prochain, les enseignants du premier degré seront en grève. En plus du dossier relatif aux constructions et rénovations des écoles, nous souhaiterions obtenir des réponses précises concernant le dossier relatif à l'intégration des anciens fonctionnaires de Mayotte dans la fonction publique.

En effet, à la demande de Madame la Ministre de la Fonction Publique, des réunions ont lieu actuellement sur le dossier de l'intégration dans la fonction publique qui a été "malmené", dont la reconstitution des carrières des agents intégrés et la sortie des corps "passerelles" ...

Personne ne semble vouloir considérer que le corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte est aussi un corps « passerelle ». Nous rappelons que le SNUipp-FSU Mayotte revendique depuis 2007 un plan d'intégration dans le corps des PE et un dispositif individuel de reconstitution de carrière pour tous les enseignants du premier degré concernés par la loi de juillet 2001.

Par ailleurs, s'agissant du congé bonifié, les conseillers du Ministre des Outre-mer nous avaient annoncé que le projet de décret sera présenté au conseil commun de la fonction publique avant toute publication.

Pourtant, le Vice Recteur a pris l'initiative d'anticiper le dispositif voyage de 2014 au titre de 2013 alors que les syndicats n'ont pas encore été sollicités ... Il a affirmé que le dispositif du congé bonifié entrera en vigueur en janvier 2014 et que, de façon exceptionnelle, les enseignants du premier degré qui devaient bénéficier d'un congé administratif en 2014 auront droit à un congé bonifié (pris en charge à 50%) dès 2014.

Le SNUipp-FSU Mayotte n'a jamais été opposé au remplacement du congé administratif par le congé bonifié mais a toujours souhaité la mise en place d'une période transitoire allant jusqu'en 2017 pour les agents qui ont bénéficié du congé administratif.

Par conséquent, le SNUipp-FSU Mayotte prend acte du fait que le gouvernement ait accepté le principe d'un dispositif transitoire mais demande que cette période court jusqu'en 2017. De plus, compte tenu du fait que le remplacement du congé administratif par le congé bonifié est dû à la mise en place progressive de l'indexation des salaires, la logique voudrait que la prise en charge des billets d'avion corresponde à la montée en charge du taux d'indexation des salaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le SNUIPP-FSU Mayotte
Le Secrétaire Départemental
Rivomalala RAKOTONDRAVELO